

## *Compte-rendu du Conseil Municipal du Mardi 3 juin 2008*

L'an deux mil huit, le trois juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du 27 mai 2008.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEGUIN Jean-Marc, LAUNER Martine, CREPIN Jean-Paul, PETITJEAN Philippe, COFFRE Pascal, JOBIN Michèle, NEVEU Eric, COUTURIER Anne, BAUDET Frédéric, FREDY Janick, MOUSQUET Sabine, HERR Régine et ANDRIEUX Thierry.

Absentes excusées : Mesdames Marie-Madelaine ADAM et Jacqueline BROYE

L'appel nominal étant terminé et les conseillers présents formant la majorité des membres pouvant valablement délibérer, le Président déclare la séance ouverte.

Madame Michèle JOBIN est élue secrétaire.

L'examen des points à l'ordre du jour s'engage alors :

## **2008-15: DESICIONS MODIFICATIVES**

Suite à la demande de la Trésorerie Epernay Banlieue de Magenta en date du 28 mai 2008, qui gère les comptes de la commune, il convient d'apporter les décisions modificatives correspondantes aux ventes du livre sur Champillon au Budget Primitif 2008, afin que le budget puisse être pris en charge par la Trésorerie. En effet, le compte 775 « produits des cessions d'immobilisations » (section de fonctionnement-recettes) ne peut être utilisé en ouverture de crédits. C'est le chapitre 024 « Produits des cessions » (section d'investissement-recettes) qui ouvre les crédits nécessaires aux opérations de cessions.

Il convient donc d'effectuer les modifications suivantes :

- 3.000 Euros du C/775 « Produits des cessions d'immobilisations » en recettes de fonctionnement
- 3.000 Euros du Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » en dépenses de fonctionnement
- + 3.000 Euros au chapitre 024 « Produits des cessions » en recettes d'investissement
- 3.000 Euros du chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » en recettes d'investissement

Cette délibération a pour conséquence de modifier en partie la délibération N°2008-12 relative au Budget Primitif 2008 :

- La section de fonctionnement passe de 390.007 Euros à 387.007 Euros
- La section d'investissement quant à elle reste inchangée à 700.255 Euros.

## **2008-16: OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE CHAMPAGNE-ARDENNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à l'ouverture d'une ligne de trésorerie par délibération du 04 avril 2007 de 60.000 Euros, pour pouvoir régler à l'époque la facture d'investissement de la Société JACQUART de Sommepy-Tahure pour les travaux de voirie et de trottoirs au Hameau de Bellevue, pour un montant de 60.032,10 Euros T.T.C., il restait encore au 31 mai 2008, 10.000 Euros à devoir à la Caisse d'Epargne. Comme le contrat d'un an s'achevait au 31/05, il convient de proroger la ligne de trésorerie pour 10.000 Euros.

Aussi, il propose d'ouvrir une ligne de trésorerie à la Caisse d'Epargne de 10.000 Euros sur un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, et autorise le Maire à signer tout document utile à ce financement, comme résumé dans les articles ci-dessous :

### **Article 1<sup>er</sup>**

La COMMUNE DE CHAMPILLON décide de contracter une ouverture de crédits de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne CHAMPAGNE-ARDENNE d'un montant de 10.000 Euros.

### **Article 2**

Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire de la COMMUNE DE CHAMPILLON, est autorisé à signer le contrat et habilité sans autre délibération, aux opérations prévues dans la convention, c'est-à-dire demande de versements de fonds, remboursement du capital et remboursement des intérêts

## **2008-17 : DESIGNATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Vu le Code des marchés publics, et notamment son article 22 relatif à la composition des commissions d'appel d'offres ainsi que de leur mode de scrutin.

Considérant qu'il convient d'élire les membres de cette commission pour la durée totale du mandat en cours.

Monsieur le Maire rappelle que la commission est composée par le Président ou son représentant, par trois titulaires et trois suppléants (pour les communes de moins de 3500 habitants) élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Mr Jean-Paul CREPIN :13 voix	Mme Jacqueline BROYE: 13 voix
Mr Pascal COFFRE: 13 voix	Mr Philippe PETITJEAN: 13 voix
Mr Frédéric BAUDET : 13 voix	Mr Eric NEVEU: 13 voix

Ont été proclamés élus :

Titulaires	Suppléants
Mr Jean-Paul CREPIN	Mme Jacqueline BROYE
Mr Pascal COFFRE	Mr Philippe PETITJEAN
Mr Frédéric BAUDET	Mr Eric NEVEU

## **2008-18: DESIGNATION DES QUATRE DELEGUES (2 TITULAIRES ET 2 SUPPLEANTS) POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE D'EPERNAY**

Suite aux dernières élections municipales du 09 mars 2008, le Conseil Municipal désigne pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole de Musique d'Epernay et sa Région

- Madame Marie-Madeleine ADAM, déléguée titulaire
- Mme Sabine MOUSQUET, déléguée suppléante

**et**

- Mr Philippe PETITJEAN, délégué titulaire
- Mr Frédéric BAUDET, délégué suppléant

Ces nouveaux membres remplacent les précédents nommés d'office par le Syndicat le 26 mai 2008, date d'installation des nouveaux membres, c'est à-dire, le Maire, Mr Jean-Marc BEGUIN et le 1<sup>er</sup> Adjoint Mme Martine LAUNER, selon l'article L5211-8 du CGCT, la désignation n'étant pas intervenue avant le 26 mai 2008.

## **2008-19: DESIGNATION DE CORRESPONDANT-DEFENSE**

- Vu la loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,
- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,
- Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune suite aux élections municipales du 09 mars 2008,
- Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne,

Monsieur le Maire précise que le conseiller municipal chargé des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Désigne Mademoiselle Janick FREDY**, Conseillère municipale en tant que correspondante défense de la commune.

## **2008-20: TARIF DE LA CANTINE A LA RENTREE SCOLAIRE 2008/2009**

A compter de la rentrée scolaire de 2008/2009, le prix pour la cantine d'un repas par jour et par enfant est fixé à 4,55 euros. La garderie péri-scolaire du soir ne sera plus assurée.

## **2008-21: MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE PERI-SCOLAIRE 2008/2009**

Suite à la délibération n°2008.20 qui instaure le nouveau tarif de la cantine et la suppression de la garderie péri-scolaire du soir à compter de la rentrée scolaire 2008/2009, il convient également de mettre à jour l'article 3 du règlement intérieur de la cantine portant sur le coût de ces services.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité, d'inscrire le nouveau tarif dans l'article 3 : « Participation des familles ». Ce nouveau règlement est annexé à cette délibération. Il sera ensuite distribué aux familles concernées.

## **2008-22: RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE** **2<sup>ème</sup> CLASSE DE LA VOIRIE OCCASIONNEL**

### **Le Conseil Municipal,**

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3/2<sup>ème</sup> alinéa;
- Vu les nécessités du service,
- Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

Le recrutement d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire occasionnel pour une période de deux mois, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2008 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien de la voirie, plus particulièrement au niveau de l'entretien des fleurs et plantations diverses, pour une durée hebdomadaire de 35 heures. La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 281.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement.

Le Maire,

\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

\* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

### **DIVERS :**

Pierre MOUSQUET, nouveau Maire élu par le Conseil Municipal des Jeunes est présent à ce conseil municipal.

### **Embauche d'une personne en C.D.D. à la rentrée (ménage et cantine scolaire)**

Un arrêté du Maire sera pris pour embaucher Melle Sandrine ARTICLOS de début septembre 2008 à début juillet 2009, durant l'année scolaire, en remplacement au poste d'agent d'entretien (cantinière et de femme de ménage), en raison de la radiation des effectifs de Mme Martine PETITJEAN depuis le 1<sup>er</sup> mars 2008 qui assurait ce poste, du fait d'un arrêté municipal refusant de titulariser cette dernière.

Melle ARTICLOS effectue actuellement le ménage depuis mi-décembre via le CEP AGEEN, mais elle s'était déjà occupée de la cantine, de la garderie périscolaire et du ménage il y a quelques années, toujours en remplacement via le CEP AGEEN.

Travaux rue Jean Jaurès : Les élus sont dans l'attente d'un nouveau projet de plan des travaux de la part du Cabinet Jean BURDIN. Les choses devraient s'accélérer à la rentrée pour un début des travaux en fin d'année si tout va bien.

Remise des dictionnaires aux enfants entrant en 6ème : Monsieur le Maire informe le Conseil que la remise des dictionnaires et des calculatrices (nouveau cette année), aux enfants entrant en 6<sup>ème</sup> à la prochaine rentrée scolaire, aura lieu cette année, le 14 juillet , juste après la cérémonie commémorative, et non plus lors de la kermesse de l'école fin juin.

Recensement de la population début 2009 : Monsieur le Maire informe le conseil que le prochain recensement de la population aura lieu en janvier 2009. Une réunion d'information de l'INSEE à destination des élus aura lieu le mardi 24 juin 2008 de 9 heures 30 à 12 heures à Fagnières.

\*\*\*\*\*